

Bureau du 30 janvier 2006

Décision n° B-2006-3941

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Coût des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et de la communication - Conventions de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain inscrits dans le contrat de ville 2000-2006, sont mises en place des équipes-projet dans différents quartiers de l'agglomération lyonnaise.

Le principe de ces équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) est de conduire sur le terrain la mise en œuvre du projet de quartier défini par le contrat de ville et ce, dans ses dimensions sociales, économiques et urbaines.

A ce titre, elles sont en général cofinancées et comandatées par la Commune concernée, la Communauté urbaine, l'Etat et/ou l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Le financement de la MOUS prend en compte les équipes-projet des quartiers, les postes de chargés de mission contrat de ville et développement économique, insertion et renouvellement urbain ainsi que des actions d'évaluation, de communication et d'appui à la concertation.

Aussi est-il prévu la passation de conventions annuelles entre la Communauté urbaine et les Communes afin de formaliser les engagements financiers de chacun ; les participations de l'Etat et/ou de l'Anru font, quant à elles, l'objet d'un dossier de demande de subvention particulière de la part de la Communauté urbaine et/ou des Communes concernées.

Le coût prévisionnel annuel de chaque poste varie en fonction de l'indice de traitement et des frais spécifiques liés aux postes. Les coûts annoncés sont annuels et estimatifs. Par ailleurs, dans le cas où les subventions de l'Etat et/ou de l'Anru seraient différentes des montants prévisionnels estimés, les sommes restant à la charge des collectivités seraient ajustées en conséquence sur la base des pourcentages validés par les différents partenaires.

Le présent rapport concerne le financement du poste de chef de projet développement social et des postes de l'équipe MOUS gérés par la commune de Vaulx en Velin ainsi que la communication mais également le poste de secrétariat sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine. Il est rappelé que le financement du poste de directrice de projet sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine a fait l'objet de la décision du Bureau n° B-2005-3744 en date du 28 novembre 2005.

Pour les autres postes, le montage financier pour la commune de Vaulx en Velin s'établit comme suit pour l'année 2005 :

Site de Vaulx en Velin	Coût prévisionnel année 2005	Répartition financière		
		Communauté urbaine	Anru	Commune
postes sous maîtrise d'ouvrage de la Commune				
agent de développement Sauveteurs-Cervelières	17 446,40 €	5 757,31 €	4 710,53 €	6 978,56 €
agent de développement Mas du Taureau, Pré de l'Herpe	43 069,84 €	14 213,05 €	11 628,86 €	17 227,94 €
agent de développement Grolières-Noirettes	43 223,10 €	14 263,62 €	11 670,24 €	17 289,24 €
agent de développement Grappinière, Petit Pont, Anatole France	41 251,42 €	13 612,97 €	11 137,88 €	16 500,57 €
agent de développement quartier "est"	41 322,37 €	13 636,38 €	11 157,04 €	16 528,95 €
agent de développement quartier sud	37 893,02 €	12 504,70 €	10 231,12 €	15 157,21 €
chargée de communication	20 578,10 €	6 790,77 €	5 556,09 €	8 231,24 €
chargée de concertation	31 099,82 €	10 262,94 €	8 396,95 €	12 439,93 €
poste de chef de projet développement social	38 164,46 €	12 594,27 €		25 570,19 €
total	314 048,53 €	103 636,01 €	74 488,70 €	135 923,81 €
poste sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine				
secrétariat	28 992,42 €	21 164,47 €	7 827,95 €	
communication GPV sous maîtrise d'ouvrage communale				
communication de projet (*)	(*) 27 288,55 €	9 005,22 €	3 001,74 €	9 278,11 €

(*) dont 6 003,48 € de participation de la Région

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du conseil de Communauté n° 2000-5604 en date du 10 juillet 2000 ;

DECIDE

1° - Approuve les participations financières pour l'année 2005 de la Communauté urbaine au financement :

- de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) gérée par la commune de Vaulx en Velin, pour un montant total de 103 636,01 €,

- des actions de communication, pour un montant total de 9 005,22 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention de participation financière à passer avec la commune de Vaulx en Velin,

b) - solliciter, auprès de l'Anru, la subvention au taux maximum pour le financement du poste de secrétariat.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - comptes 628 780 et 657 340 - fonction 824 - opération 0530.

4° - Les recettes correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 641 900 - fonction 824 - opération 0530.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,